

Agir ensemble



Simplifier, accompagner, garantir : au quotidien

Edito

Chers partenaires,

Dans un contexte où les attentes des familles évoluent et se renforcent, la Caf de La Réunion adapte ses actions pour répondre avec justesse et efficacité aux besoins du territoire. Ce nouveau numéro met en lumière nos priorités : faciliter l'accès aux droits, accompagner au mieux les publics les plus fragiles et garantir une distribution équitable des aides.

Ces engagements prennent une nouvelle dimension avec la signature du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2024-2027. Co-construit avec l'État, le Département, la Région, l'Education nationale, la Cgss et de nombreux acteurs locaux, ce cadre stratégique traduit une ambition partagée : améliorer durablement les conditions de vie des familles Réunionnaises.

Des avancées concrètes viennent illustrer cette dynamique : la réforme du CMG, qui clarifiera les aides dès septembre, le déploiement des Classes Passerelles pour une première scolarisation apaisée, le renforcement de nos accueils de proximité, ou encore nos actions de contrôle au service d'une juste allocation des prestations.

Vous découvrirez également dans ce numéro le bilan de notre activité 2024, reflet de l'engagement collectif qui nous anime.

Merci pour votre implication constante. Ensemble, continuons à faire vivre un service public plus juste, plus proche et plus solidaire.

Bonne lecture à tous !



Guillaume LACROIX
Directeur Général
de la Caf de La Réunion

Sommaire

- 02 Signature du nouveau Schéma départemental des services aux familles
- 04 Réforme du complément de libre choix du mode de garde (CMG) : une aide plus adaptée pour les familles
- 05 Préparer l'entrée à l'école grâce aux Classes Passerelles
- 06 Des accueils de proximité pour vous accompagner, partout à La Réunion
- 07 Contrôle à la Caf : garantir l'équité et la confiance dans le versement des aides
- 08 Rapport d'activité et chiffres clés de la Caisse d'Allocations Familiales en 2024
- 09 Cyclone Garance, solidarité en action
- 10 Nos dernières actualités



FAMILLE - ENFANCE

SIGNATURE DU NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2024-2027

La signature officielle de la convention cadre 2024-2027 du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) s'est tenue mardi 1er juillet dans les salons de la Préfecture, sous la présidence du préfet Patrice LATRON, en présence des représentants des collectivités territoriales, de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Le SDSF constitue un pilier d'une démarche territoriale partagée, et cette signature marque une avancée décisive dans la mise en cohérence des politiques publiques en direction des familles et des usagers.

Ensemble, les partenaires partagent leur connaissance des besoins sociaux de la population, en tenant compte de leurs évolutions et des réalités inégalitaires sur les territoires. Et surtout, tous agissent ensemble.

Cette ambition se concrétise grâce au croisement des compétences, de l'ingénierie, de l'accompagnement et des ressources financières de chacun des partenaires.

Un schéma pour améliorer la vie quotidienne des familles

Le SDSF vise à réduire les inégalités sociales et territoriales, à favoriser l'égalité des chances et à améliorer l'accès aux services essentiels, partout sur l'île.

Concrètement, il se déploie via les **Conventions Territoriales Globales (CTG), signées avec l'ensemble des communes.** Ce maillage territorial garantit une action au plus près des besoins des habitants :

- Création de places en crèches ;
- Ateliers de soutien à la parentalité ;
- Préparation à la scolarisation ;
- Centres sociaux et espaces de vie sociale ;
- Formation de professionnels de la petite enfance et de l'animation ;
- Actions pour les jeunes, leur santé, leur autonomie...

Une stratégie articulée autour de 4 ambitions majeures

Pour la période 2024-2027, le SDSF s'organise autour de quatre priorités :

- Placer les **usagers au cœur des décisions** ;
- Garantir une **couverture territoriale équitable** ;
- Améliorer la **qualité des offres et des services** ;
- Renforcer les **coopérations entre institutions, collectivités et acteurs associatifs.**

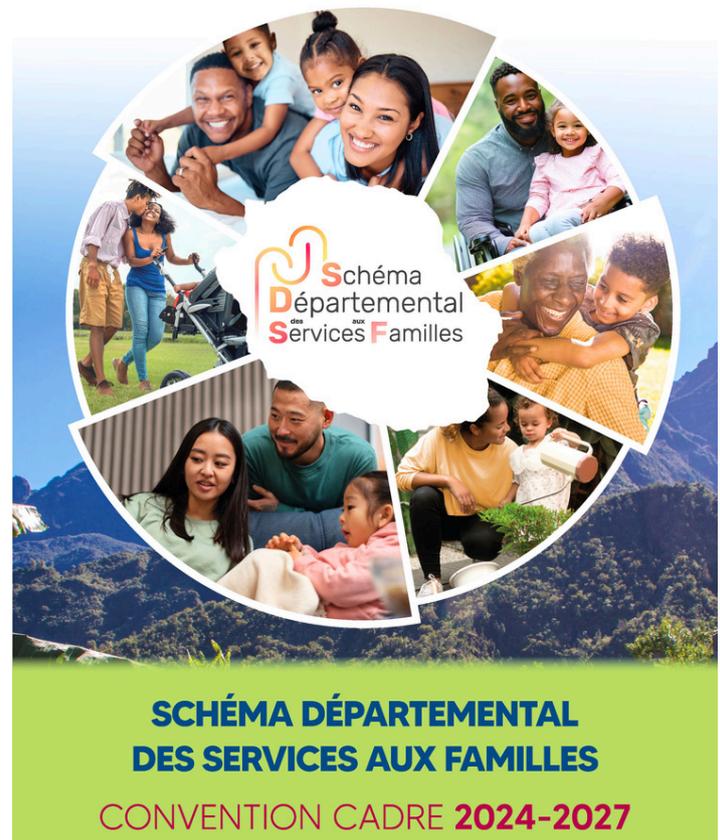


SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

CONVENTION CADRE 2024-2027



Une coordination renforcée pour des réponses concrètes aux besoins des familles

Placée sous l'égide du préfet et coordonnée par la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion, la démarche s'appuie sur le Comité départemental des services aux familles (CDSF), instance de gouvernance, de réflexion, de conseil, de pilotage et de suivi des actions menées en faveur des familles.

L'instruction ministérielle du 25 juin 2025 précise le rôle des instances de gouvernance du SDSF dans le déploiement du Service public de la petite enfance, en lien avec la création des autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, prévue par l'article 17 de la Loi n° 2023-1196 pour le plein-emploi.

Cette évolution désigne les communes comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et confie au Préfet, en tant que président du CDSF, la charge d'impulser une dynamique territoriale partenariale visant à favoriser le déploiement d'une offre d'accueil du jeune enfant de qualité et adaptée aux besoins de la population.

Le CDSF réunit 16 signataires, parmi lesquels figurent l'État, la Région, le Département, France Travail, les associations familiales et de jeunesse, ainsi que les gestionnaires de structures d'accueil.

Depuis un an, ces acteurs ont pris part à une démarche collaborative active, rythmée par des commissions thématiques, des ateliers participatifs et des temps de concertation.

Leur engagement témoigne d'une ambition partagée : agir collectivement, avec cohérence et dans la durée, et mutualiser les moyens (compétences, ingénierie, financements) pour répondre efficacement aux attentes des familles réunionnaises. Cette mutualisation renforce l'efficacité des dispositifs et garantit un accompagnement mieux adapté aux réalités de terrain. L'objectif est de permettre à chacun (enfants, jeunes, parents) de trouver une réponse adaptée à ses besoins tout en favorisant son autonomie.

Un bilan solide, des résultats concrets

Le précédent SDSF (2019-2023) a permis des avancées significatives :

- + 3 300 places d'accueil supplémentaires pour la petite enfance ;
- 100 % des communes engagées dans une CTG ;
- + 400 professionnels formés dans le champ de l'animation ;
- 25 temps forts de concertation et d'échange, sous forme d'ateliers et de forums.

Un cap ambitieux pour relever les défis de demain

Ce nouveau schéma renforce l'engagement collectif en faveur des familles, notamment les plus fragiles, à travers la coordination et la transversalité des actions des partenaires dans les champs de la **petite enfance**, de la **parentalité**, de l'**enfance** et de la **jeunesse**, de l'**animation de la vie sociale**, de la **santé**, du **handicap**, du **langage**, de l'**art** et de la **culture**.

Une vision partagée : offrir à chaque famille réunionnaise un accès équitable à des services de qualité, essentiels à son épanouissement.



PRESTATION

NOUVEAU : L'AIDE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ÉVOLUE EN SEPTEMBRE

À compter du 1er septembre 2025, le **complément de libre choix du mode de garde (CMG) évolue**. Cette aide financière permet aux parents de réduire le coût de l'accueil de leur jeune enfant auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile. L'objectif est de mieux prendre en compte la situation des familles, et ainsi de s'adapter à leurs besoins.

Pour tout savoir sur ce qui change :

- rendez-vous sur caf.fr (Réforme du CMG : une aide plus adaptée pour les familles)
- sur www.urssaf.fr un simulateur en ligne est disponible pour les parents.

Un calcul du CMG personnalisé selon la situation

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG), est financé par les Caf et versé par Pajemploi pour aider les familles qui font garder leur enfant à domicile.

L'objectif de la réforme est d'augmenter le soutien financier aux parents qui ont des besoins d'accueil importants ou des revenus modestes, afin de leur faciliter l'accès à l'emploi d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfant à domicile.

Désormais, le calcul du CMG tiendra compte :

- des ressources mensuelles de la famille ;
- du nombre d'enfants à charge ;
- du coût horaire de la garde choisie ;
- du nombre d'heures de garde par mois.

Une aide versée plus longtemps aux familles monoparentales

Pour le parent qui élève seul son enfant, le CMG est étendu jusqu'aux **12 ans de l'enfant**.

Les familles monoparentales pourront donc également le demander pour les aider à payer l'accueil de leur enfant après l'école, le mercredi ou pendant les vacances scolaires.

Une aide pour chaque parent en cas de résidence alternée

À partir de décembre 2025, les parents séparés avec des enfants en garde alternée, pourront bénéficier chacun du CMG pour recourir aux services d'un assistant maternel ou d'un salarié de garde à domicile.

Quelles sont les démarches à réaliser ?

Les parents déjà bénéficiaires du CMG n'ont aucune démarche à faire, le nouveau calcul s'applique automatiquement. Ceux qui en font la demande pour la première fois, comme le parent dont les enfants sont en garde alternée et qui pourra en bénéficier également à partir de décembre prochain, peuvent le faire sur caf.fr, rubrique Aides et démarches > Mes démarches > Faire une demande de prestation > Vie personnelle > **Complément de libre choix du mode de garde**.



En savoir plus

Foire aux questions (FAQ)



Le site de l'Urssaf

Un simulateur est disponible sur le site pour vous aider à estimer le montant de votre CMG et la dépense qui restera à votre charge avec le nouveau calcul.



Le site monenfant.fr



ENFANCE



PRÉPARER L'ENTRÉE À L'ÉCOLE GRÂCE AUX CLASSES PASSERELLES

L'entrée en maternelle est une étape importante pour les enfants et pour leurs parents. Pour permettre une transition en douceur vers l'école, la Caf de La Réunion soutient activement les **Classes Passerelles**, un dispositif qui propose un accueil adapté aux enfants de **2 à 3 ans**.

Pensées comme un tremplin vers la scolarisation, les Classes Passerelles offrent une **première expérience de la vie en collectivité**.

Une première expérience de l'école, en douceur

Les Classes Passerelles sont conçues comme un tremplin entre la maison et l'école maternelle. Elles offrent aux tout-petits une première immersion dans la vie en collectivité, dans un environnement rassurant, bienveillant et à taille humaine. Grâce à une pédagogie adaptée et un rythme respectueux des besoins individuels, chaque enfant peut s'éveiller à son propre rythme, tout en acquérant des repères utiles pour son futur parcours scolaire.

Un accompagnement global pour l'enfant et sa famille

Encadrées par des professionnels de la petite enfance (éducateurs, enseignants, ATSEM...), les Classes Passerelles proposent **des activités variées** : jeux d'éveil, expression corporelle, langage, découverte sensorielle... Ces moments partagés visent à **renforcer les compétences sociales, émotionnelles et cognitives** des enfants, mais aussi à leur donner confiance en eux et à encourager leur autonomie.

Et les bénéfices de ces classes ne s'arrêtent pas aux enfants. Ce dispositif est aussi un **lieu de coéducation**. Il favorise le dialogue entre les parents et les professionnels, en instaurant des temps d'échange, d'observation partagée et de soutien à la parentalité. Ce lien renforcé contribue à créer un climat de confiance autour du parcours éducatif de l'enfant.

Un levier d'égalité des chances

Soutenir les Classes Passerelles, c'est aussi agir pour plus d'équité sociale. La Caf de La Réunion, en partenariat avec les communes et établissements scolaires, accompagne la mise en œuvre de ce dispositif sur les territoires, notamment là où l'accès précoce à la scolarisation peut être freiné par des contraintes sociales, économiques ou culturelles.

En facilitant l'inclusion des jeunes enfants dans un cadre structurant dès le plus jeune âge, les Classes Passerelles participent pleinement à la réduction des inégalités scolaires et à la promotion de la réussite pour tous.

A savoir

Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année scolaire. Pour en savoir plus ou pour trouver une structure partenaire près de chez vous, rendez-vous dans la rubrique "En savoir plus".

Tout savoir sur les classes passerelles du département, scannez le Qr-code

SCANNEZ
ICI



En savoir plus

Dépliant classe passerelle



Page dédiée aux classes passerelles



Emmission VITAL : les classes passerelles un tremplin pour la maternelle



OFFRE DE SERVICE

DES ACCUEILS DE PROXIMITÉ POUR ACCOMPAGNER, NOTRE PUBLIC

Parce que la complexité administrative ne doit pas être un frein à l'accès aux droits, la Caf de La Réunion renforce sa présence de proximité à travers plusieurs dispositifs complémentaires : les partenaires relais, les espaces France services, et le service itinérant Mobi'Caf. Trois solutions concrètes pour accompagner les publics dans leurs démarches, quels que soient leur lieu de résidence ou leur niveau d'autonomie numérique.

Les partenaires relais : un accompagnement humain au quotidien

Présents dans les quartiers, les structures partenaires **accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives en ligne**. Ils ont pour mission de :

- Informer, orienter et aider à la saisie des démarches sur caf.fr ;
- Favoriser l'usage des téléservices comme l'envoi de courriels,
- les déclarations de changement de situation ou la consultation des paiements ;
- Animer des ateliers d'initiation aux outils numériques de la Caf, dont l'application « Caf – Mon Compte ».

Une aide précieuse pour les parents, salariés, ou personnes en recherche d'emploi qui rencontrent des difficultés avec le numérique.

France services : un guichet unique pour vos démarches multiples

À moins de 30 minutes de chez vous, les Maisons France services accueillent et **accompagnent tous les publics pour leurs démarches** liées à :

- La famille (allocations, RSA, aides au logement...);
- L'emploi (inscription Pôle emploi, création d'espace personnel...);
- La santé (accès au compte Ameli, remboursements...);
- Les papiers d'identité, la carte grise, les impôts ou la retraite...

Les agents France services sont formés pour répondre à un large éventail de besoins administratifs du quotidien.

Mobi'Caf : un service itinérant pour les zones reculées

Mobi'Caf, c'est un véhicule équipé (ordinateurs, imprimantes, connexion Internet) qui se déplace régulièrement dans les zones éloignées des centres Caf. Véritable **Caf mobile**, il permet d'effectuer sur place la plupart des **démarches courantes**, avec le soutien d'agents Caf.

Les dates et lieux de passage sont **disponibles sur le site caf.fr**.

En renforçant l'accessibilité à ses services, la Caf de La Réunion agit concrètement pour garantir l'égalité d'accès aux droits sur tout le territoire. N'hésitez pas à orienter les familles vers ces solutions de proximité !

SCANNEZ
ICI

Nos modes de contact en chiffres

52 lieux d'accueil

16 permanences, 4 espaces numériques, 24 arrêts Mobi'Caf, 4 antennes, 3 guichets, Siège Caf

41 partenaires relais

Associations, centres sociaux, mairies annexes, cybercases, cyberbases, médiathèques...

29 Maisons France services labellisées

Un réseau d'accompagnement des allocataires dans leurs démarches



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le caf.fr



En savoir plus

Nos partenaires relais

Pour connaître vos partenaires relais sur tout l'île, cliquez ci-dessous



Les espaces France services à La Réunion

Pour connaître les espaces France service dans notre département, cliquez ci-dessous



Les points d'accueil Mobicaf

Retrouvez tous les lieux d'accueil desservis par le Mobicaf en cliquant ci-dessous



LUTTE CONTRE LA FRAUDE

UNE POLITIQUE DE CONTRÔLE : POUR GARANTIR L'ÉQUITÉ ET LA CONFIANCE DANS LE VERSEMENT DES AIDES



Assurer à chacun le bon montant d'aide, au bon moment, pour les bonnes raisons : telle est l'ambition de la Caf de La Réunion à travers sa politique de contrôle, à la fois rigoureuse et équitable. Chaque année, un plan de contrôle est déployé, en cohérence avec les orientations nationales, pour garantir le versement juste, rapide et régulier des prestations sociales.

Ces contrôles sont indispensables dans un système déclaratif, des situations familiales, professionnelles et financières. En effet, les aides versées par la Caf (logement, prestations familiales, minima sociaux...) dépendent directement des informations transmises par les allocataires. Pour en garantir la fiabilité, plusieurs niveaux de vérification sont mis en œuvre.

Trois dispositifs de contrôle complémentaires

La Caf s'appuie sur trois grands types de contrôles :

- **Le contrôle automatisé**, réalisé grâce aux échanges de données avec d'autres organismes comme les Impôts ou France Travail, permet d'identifier automatiquement les écarts ou incohérences dans les déclarations.
- **Le contrôle sur pièces**, qui consiste à demander des justificatifs précis (bulletins de salaire, quittances de loyer, relevés bancaires...) pour vérifier certaines informations.
- **Le contrôle sur place**, effectué directement au domicile de l'allocataire par un contrôleur assermenté, vise à comparer la situation réelle avec celle déclarée. Ce contrôle peut intervenir de manière aléatoire ou à la suite d'un signalement ou d'une incohérence repérée.

Une technologie au service de l'équité

La Caf de La Réunion bénéficie d'outils numériques performants, comme le **Répertoire National Commun de la Protection Sociale (RNCPS)**, qui permet une meilleure coordination entre les organismes sociaux et une fiabilisation accrue des données. Ce recours à la technologie permet de cibler efficacement les situations à vérifier, tout en évitant les contrôles inutiles.

Ces actions sont guidées par un objectif clair : s'assurer que chacun perçoive exactement ce à quoi il a droit, ni plus, ni moins. Cela contribue non seulement à préserver les fonds publics, mais aussi à protéger les droits des bénéficiaires.

Droit à l'erreur et lutte contre la fraude

Depuis 2018, le **droit à l'erreur** permet aux allocataires de corriger une déclaration inexacte sans sanction, si l'erreur est de bonne foi. En revanche, toute fraude avérée (comme la falsification de documents ou la dissimulation volontaire de revenus) est systématiquement sanctionnée. Les mesures peuvent aller de la pénalité financière à des poursuites judiciaires.

Les contrôles ne sont donc pas synonymes de méfiance, mais bien d'une volonté de **garantir l'équité et la confiance dans le système**. Ils permettent également des **ajustements de droits**, pouvant donner lieu à des rappels d'aides si des oublis ou erreurs ont conduit à une sous-évaluation.

Une communication renforcée avec les allocataires

Pour favoriser la transparence, la Caf a mis en ligne une page dédiée aux contrôles sur son site internet. Intitulée **"Tout savoir sur les contrôles"**, elle informe les allocataires sur leurs droits, leurs obligations, et les modalités des différentes vérifications.

Au service d'une solidarité juste, les contrôles sont un maillon essentiel du dispositif Caf. Ils permettent d'agir avec responsabilité, dans un souci d'équité pour tous les bénéficiaires et de bonne gestion des ressources publiques.



En savoir plus

Tout savoir sur les contrôles



Nos contrôles en 2024

1,3 million de contrôles automatisés

- › **7,7 millions d'euros de droits régularisés**
Grâce à l'échange de données avec d'autres organismes (Impôts, Pôle emploi, etc.), la Caf vérifie la cohérence des informations déclarées.

2964 contrôles sur place

- › **15 millions d'euros de droits erronés**
Les contrôleurs de la Caf se rendent aux domiciles des allocataires pour vérifier leurs situations réelles

48 427 contrôles sur pièces

- › **Pour un montant de 15,2 millions d'euros de droits régularisés**
La Caf réclame des pièces justificatives aux allocataires pour vérifier l'exactitude des informations déclarées

Les sanctions

- › **100%** des fraudes détectées sont sanctionnées
- › **1 739** fraudes détectées par la Caf de la Réunion en 2024, représentant **13,1** millions d'euros de préjudice financier

BILAN

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES EN 2024



Rapport d'activité 2024 de la Caf

Le rapport d'activité 2024 de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion a été publié. Il offre un aperçu détaillé des actions menées par l'organisme au cours de l'année.

- Quels types d'accompagnement sont proposés aux allocataires et aux partenaires de la Caf ?
- Quels projets ont marqué l'année 2024 ?

Retrouvez toutes ces informations sur notre plateforme de lecture digitale [Calaméo](#)



Les chiffres clés 2024 de la Caf de La Réunion

La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion joue un rôle fondamental dans l'accompagnement des familles de l'île, en les soutenant tout au long de leur vie quotidienne. Que ce soit à travers la prise en charge des prestations légales ou via le développement d'une action sociale familiale ciblée, la Caf se positionne comme un acteur clé du bien-être familial et social sur le territoire réunionnais.

Pour mieux comprendre l'impact et les réalisations de la Caf en 2024, la nouvelle plaquette des chiffres clés est désormais disponible. Ce document condensé offre un aperçu des principales statistiques et données de l'année écoulée.

- Combien de bénéficiaires profitent des allocations familiales ?
- Quel est le montant total des prestations versées par la Caf en 2024 ?

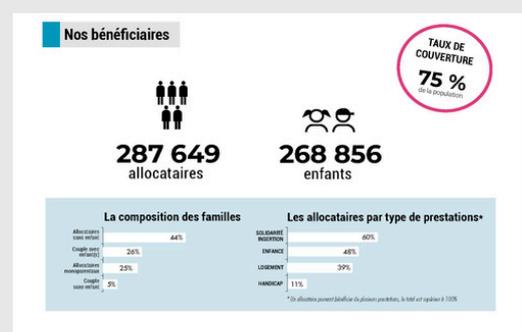
Découvrez les chiffres clés de la Caf de La Réunion dans la nouvelle plaquette en cliquant sur l'image.



Chiffres clés 2024

5 chiffres à retenir

- **2,4 milliards d'euros** de budget en prestations
- **287 649** allocataires
- **52** lieux d'accueil sur le territoire
- **171 millions d'euros** alloués à l'action sociale
- **24** Convention territoriales globales signées



SOUTIEN AUX PARTENAIRES

CYCLONE GARANCE : SOLIDARITÉ EN ACTION

Le cyclone Garance a durement frappé l'île de La Réunion fin février 2025. Par anticipation de l'événement et sur **décision préfectorale**, l'île a été placée en **alerte orange**, entraînant la **fermeture des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**, des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), ainsi que des établissements scolaires et autres structures accueillant des enfants.

Le cyclone a provoqué **inondations, coupures d'eau et d'électricité**, et de lourds dégâts matériels affectant les entreprises, les exploitations agricoles, les bâtiments publics et les habitations. Les **communes de Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Sainte-Rose, Bras-Panon et La Plaine-des-Palmistes** ont été particulièrement touchées.

Mobilisation des équipes de la Caf dès la levée de l'alerte

Dès la fin de l'alerte rouge, la reprise des activités a été progressive mais difficile au regard de l'ampleur des dommages constatés. Les équipes de la Caf se sont mobilisées pour établir un **diagnostic départemental**.

Au 28 février 2025, le territoire comptait **8 654 places d'accueil** pour les jeunes enfants :

- **5 663 en financement Prestation de Service Unique (PSU)** réparties dans **173 EAJE**,
- **2 991 via le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)** de la **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)** dans **274 EAJE**.

Si la réouverture s'est faite progressivement, **45 % des EAJE** n'avaient **pas pu reprendre leur activité** après la levée des alertes, en raison de : dommages matériels, coupures d'eau ou d'électricité, sinistres nécessitant des travaux.



Mesures exceptionnelles en soutien au secteur de l'accueil

Pour faciliter la reprise d'activité et aider les gestionnaires à maintenir leur équilibre financier, la **Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf)** a validé un ensemble de **mesures exceptionnelles** :

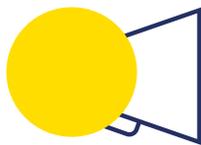
- ◆ **Maintien des prestations de service et subventions d'activité (1er et 2nd trimestres 2025) :**
 - Pour les **EAJE en PSU**, dans la **limite de 5,5 jours de fermeture**, sur la base de l'activité constatée la semaine précédant le cyclone.
 - Pour les **ALSH**, dans la **limite de 2 jours de fermeture**, selon la même modalité.
- ◆ **Assouplissement des règles relatives aux fonds nationaux d'investissement :**
 - **Pas de reprise au prorata temporis** pour les aides nationales déjà versées à des équipements aujourd'hui sinistrés.
 - **Mobilisation des fonds petite enfance et ALSH** pour la rénovation ou la reconstruction d'équipements existants, **sans délai minimal de 10 ans** entre deux subventions.

Un engagement durable aux côtés des familles

Ces mesures témoignent de la volonté forte de la branche Famille de :

- ✓ Garantir la sécurité des enfants et des professionnels,
- ✓ Maintenir un service d'accueil accessible et de qualité,
- ✓ Soutenir les gestionnaires face aux urgences,
- ✓ Renforcer la confiance des familles et des partenaires locaux.





NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

INSERTION - EMPLOI

La Place de l'emploi à Salazie : cap sur les métiers à domicile et l'insertion

En avril dernier, la commune de Salazie a accueilli une nouvelle édition de La Place de l'emploi, un forum organisé en partenariat avec France Travail, autour d'un thème central : les métiers exercés à domicile.

Les Salaziens et Salaziennes sont venus nombreux découvrir les opportunités d'emploi, rencontrer des professionnels, participer à des échanges et obtenir des conseils sur les stands tenus par les acteurs du territoire : France Travail, Service Intérim, ADIE, PMI, associations locales, Mission Locale, Cap Emploi, Caf, entreprises et recruteurs, sans oublier l'espace job dating.

Des assistantes maternelles, assistantes familiales et aides à domicile ont partagé leurs parcours et leur quotidien, suscitant des vocations et de nombreuses questions.

Temps fort de la matinée : la signature d'une convention partenariale entre la ville et France Travail, marquant un engagement commun pour renforcer les actions en faveur de l'insertion. Une première réunion opérationnelle est d'ores et déjà prévue en mai, avec les partenaires du territoire, pour construire une action ciblée à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment ceux en situation d'isolement ou de difficulté de mobilité.



PARTENARIAT

Sainte-Suzanne célèbre la petite enfance lors de son tout premier forum

En avril dernier, la ville de Sainte-Suzanne a organisé son premier Forum de la Petite Enfance, une initiative portée par la CTG (Convention territoriale globale), la commune, la Caf et leurs partenaires pour mieux accompagner les familles et valoriser les métiers du secteur.

Ce rendez-vous inédit a permis aux visiteurs de s'informer sur les modes de garde disponibles, d'échanger avec les gestionnaires d'établissements d'accueil (individuel et collectif), et de découvrir les métiers de la petite enfance à travers des stands interactifs et une expérience en réalité virtuelle.

Le forum a également proposé un job dating réunissant huit recruteurs du secteur, ainsi qu'une rencontre avec des organismes de formation (IRTS, GOLD, IRSEP OI, CFA...). Un espace de troc et dons de vêtements et de matériel de puériculture a complété cette journée riche en partages.

Avec une forte mobilisation, cette première édition marque une belle dynamique territoriale, en phase avec les ambitions du Service Public de la Petite Enfance.



PETITE ENFANCE

Immersion en crèche pour mieux accompagner les familles

La ville du Tampon a accueilli en avril dernier, une matinée d'immersion en crèche pour neuf familles orientées par les travailleurs sociaux. L'objectif : faire découvrir l'accueil en crèche, les dispositifs de soutien à la parentalité (LAEP, RPE), et favoriser la confiance des parents.

Accueillis dans une structure d'accueil, les parents ont pu observer leur enfant s'épanouir dans un nouvel environnement, échanger avec les professionnels, et mieux comprendre les modalités de garde. Des inscriptions ont été réalisées dès la fin de la matinée avec une volonté de revenir au LAEP.

Cette action, clôturée autour d'un moment convivial en présence du maire et de ses élus, illustre la force du partenariat local, associant services municipaux, CCAS, structures d'accueil et acteurs de terrain. Une première réussie pour renforcer le lien entre les familles et les solutions d'accueil du jeune enfant.



NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

ACCÈS AUX DROITS

Le Guide des Prestations 2025 est en ligne

La nouvelle édition du Guide des Prestations 2025 de la Caf est disponible. Revu avec un nouveau design, ce guide propose une information claire, actualisée et accessible à tous.

Parmi les nouveautés :

- Une page dédiée aux jeunes,
- Des montants de prestations revalorisés,
- Une présentation modernisée pour faciliter la lecture.

Le guide peut être consulté, téléchargé ou partagé en un clic.

À découvrir ici >>>



STATISTIQUES

Nouveau regard sur les allocataires dépendant exclusivement des aides Caf

L'Observatoire Statistiques et Études (OSE) de la Caf de La Réunion publie un nouvel éclairage avec le n°2 du Supplément Réunion des Analyses et Études des Caf d'Outre-mer.

Réalisée en partenariat avec le Pôle Régional d'Observation Socio-économique des Départements d'Outre-mer, cette édition s'intéresse au profil des allocataires dépendant exclusivement des prestations Caf. Une analyse inédite pour mieux comprendre les réalités sociales de la grande précarité sur le territoire.

Le document est consultable gratuitement sur caf.fr : dans la rubrique "Les statistiques, études et publications de la Caf de La Réunion".

Pour accéder directement au supplément, cliquez ci-dessous



STATISTIQUES

Publication du Tableau de bord des prestations légales et familiales 2024

L'Observatoire Statistiques et Études de la Caf de La Réunion publie l'édition 2024 du Tableau de bord des prestations légales et familiales.

Ce document de référence offre une photographie détaillée de la population allocataire au 31 décembre 2023 : nombre d'allocataires, répartition géographique, typologie des foyers, montants et types de prestations versées.

Une ressource précieuse pour mieux cerner les enjeux sociaux du territoire.

À consulter sur caf.fr, rubrique "Statistiques annuelles" sur les prestations légales et familiales.

Pour accéder directement à l'étude complète de L'Observatoire Statistiques et Étude, cliquez ci-dessous.



NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

EMISSION TV

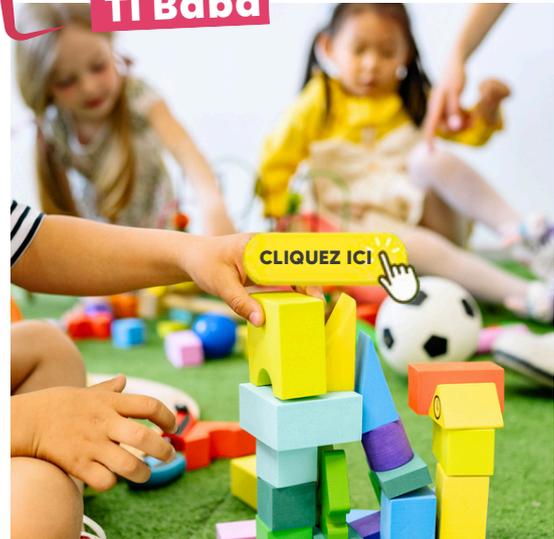
La ludothèque : un lieu pour jouer, grandir et créer du lien

Dans le cadre de sa politique en faveur de la parentalité et du développement de l'enfant, la Caf de La Réunion soutient la ludothèque associative Kaz'asun, mise à l'honneur dans l'émission Ti Baba.

Un espace culturel, ouvert à toutes et tous, où le jeu devient un outil d'éveil, de créativité... et de lien social.

Découvrez comment cette structure, avec le soutien de la Caf, favorise les interactions parents-enfants et participe activement au service public de la petite enfance. Jeux symboliques, d'assemblage, d'exercice ou à règles... tout est pensé pour accompagner petits et grands.

Pour visionner le reportage cliquez sur la photo >>>



EMISSION TV

Emission VITAL : comprendre la solidarité à la source

Le nouveau numéro de l'émission VITAL est consacré à la solidarité à la source. À travers des témoignages de terrain, cette édition revient sur les changements concrets liés à la simplification des démarches administratives pour les bénéficiaires.

Moins de files d'attente, des formulaires pré-remplis, et une meilleure compréhension des nouvelles règles : les équipes de la Maison France Services observent déjà des effets positifs sur l'accès aux droits.

Deux éléments clés sont à retenir :

- Les ressources doivent être déclarées selon le mois de versement, et non de perception.
- Le montant net social, désormais visible sur les bulletins de salaire, est utilisé dans les déclarations.

Une émission à retrouver en replay en cliquant ci-dessous.

EMISSION VITAL



SOUTIEN AUX PARTENAIRES

Barème 2025 des aides aux partenaires : des moyens renforcés au service des familles

La Cnaf a actualisé le barème national des aides aux partenaires pour 2025, en application de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027.

Parmi les évolutions majeures :

- Une hausse de 373 M€ pour les équipements et services aux familles,
- Un soutien renforcé aux crèches, avec la création d'heures de préparation à l'accueil,
- Une revalorisation de +2,33 % des prestations de service (hors PSO ALSH, PS jeunes, PS CLAS, PS AAD),
- De nouveaux financements pour l'innovation, la parentalité et le développement durable.

Ce barème s'applique à l'échelle nationale, avec des ajustements possibles selon les priorités locales définies par chaque Caf.

Cliquez ci-dessous pour découvrir le barème national .

